



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 16 avril 2018

**Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit budgétaire supplémentaire
d'un montant de 22'953 F destiné à l'augmentation
des indemnités 2018 du Maire et des Adjoints**

Vu le budget pour l'année 2018 adopté par le conseil municipal le 13 novembre 2017,

vu l'adoption le 25 janvier 2018 par le Grand Conseil du projet de loi no 11913 modifiant la loi sur l'administration des communes afin d'y introduire un montant minimal impératif des indemnités aux magistrats communaux,

vu l'adoption par le conseil municipal le 16 avril 2018 d'une délibération fixant les indemnités allouées au Maire à 36'000 F et aux adjoints à 48'000 F, soit 84'000 F au total,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le conseil municipal

D E C I D E

Par 8 voix, soit à l'unanimité des présents

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de 22'953.00 F destiné à l'augmentation des indemnités du Maire et des Adjoints.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 0120.012.300000.300.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Le délai pour demander un référendum expire le 4 juin 2018.

Laconnex, le 16 avril 2018

Hubert Dethurens, maire